



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 20 octobre 2020

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Acquisition d'un véhicule de liaison pour les directions de la DDCS/DDET

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour)

Considérant que les directions de la DDCS/DDET ont besoin de disposer d'un véhicule de liaison pour assurer les missions qui leur incombent ;

Vu les devis présentés ;

Décision du 20 octobre 2020

OBJET : Acquisition d'un véhicule de liaison pour les services de la DDCS/DDET

APPROUVE

La proposition commerciale de la société « SOCODIA », devis n°16281120 du 30/09/2020 d'un montant de 11 142,91 € HT, concernant l'acquisition d'un véhicule de type C3 de marque Citroën ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 OCT. 2020
et publication ou notification
du 27 OCT. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification